

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 19 OCTOBRE 2023

PAGE 1/6

P.V. n° 7 au Haillan

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - REPENTIN – SICOT.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 110 euros.

COUPE DE FRANCE

SYSTEME COUPE DE FRANCE SAISON 2023/2024

700 engagés (dont Girondins de Bordeaux et Pau F.C. en L2)

27/08/2023	1er Tour	-----}	279	matches avec	558	clubs	+		entrants		558 : Districts + 81 R3 (sur 116) 125 : 32 R1 + 58 R2 + 35 R3 (sur 116) 10 : N3 4 : N2
03/09/2023	2ème Tour	-----}	202	matches avec	279	vainqueurs	+	125	entrants	F	
17/09/2023	3ème Tour	-----}	106	matches avec	202	vainqueurs	+	10	entrants	E	
01/10/2023	4ème Tour	-----}	55	matches avec	106	vainqueurs	+	4	entrants	D	
15/10/2023	5ème Tour	-----}	28	matches avec	55	vainqueurs	+	1	entrant	C	
29/10/2023	6ème Tour	-----}	14	matches avec	28	vainqueurs					
			684	matches					698	engagés (hors Bordeaux et Pau)	

entrant C (1) : **1 N1 :** Chamois Niortais F.C.

entrants D (4) : **4 N2 :** Angoulême Charente F.C. - Bergerac Périgord F.C. - Trélissac F.C. - F.C. Libourne

entrants E (10) : **10 N3 :** S.O. Châtelleraut - Stade Poitevin F.C. - F.C. Chauray - A.S. Panazol - St-Paul Sports - U.S. Lège Cap Ferret
Les Genêts d'Anglet Football - Aviron Bayonnais - Stade Bordelais - U.S. Chauvigny

entrants F (125) : 32 équipes 1ères de R1 + 58 équipes 1ères de R2 + 35 équipes 1ères de R3 (sur 116)

COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 19 OCTOBRE 2023

PAGE 2/6

4^{ème} Tour :

Match n° **27292135** – E.S. Champniers / Périgueux Foot du 30/09/2023

Match arrêté. Ce dossier a été transmis à la C.R. Discipline.

En attente du résultat juridique.

5^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 28 matches de ce tour, **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour.**

Calendrier du 6^{ème} tour :

14 matches avec les **28** vainqueurs du 5^{ème} tour.

La Commission procède à un tirage au sort intégral (**1 seul groupe**).

Ce tirage au sort est effectué dans les locaux de TV 7 (groupe Sud-Ouest) à Bordeaux par MM. Rio MAVUBA et François GRENET (anciens joueurs des Girondins de Bordeaux), avec la présence du Président de la LFNA M. Said ENNJIMI, sous le contrôle de M. Daniel GUIGNARD, Animateur du pôle Compétitions de la LFNA.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 29 octobre 2023 à 15h00** ou le **Samedi 28 octobre 2023 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. d'Arbitrage.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

PORT DES EQUIPEMENTS –

Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les équipements comportant les mentions « **BETCLIC** » pour les visiteurs ou « **CREDIT AGRICOLE** » pour les recevants.

ATTENTION !

La règle des REMPLACES-REEMPLACANTS ne s'applique PLUS (JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT).

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Système provisoire de l'épreuve : pouvant être modifié ultérieurement avec la suppression de tour(s) ou autres raisons :

SYSTEME COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

SAISON 2023/2024

620 Engagés

17/09/2023	1 ^{er} Tour	---- >	198	matches avec	396	clubs			
01/10/2023	2 ^{ème} Tour	---- >	169	matches avec	198	vainqueurs	+	140	entrants
05/11/2023	3 ^{ème} Tour	---- >	107	matches avec	169	vainqueurs	+	45	entrants
26/11/2023	4 ^{ème} Tour	---- >		matches avec	107	vainqueurs	+		entrants
17/12/2023	5 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs	+		entrants
28/01/2024	6 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs	+		entrants
18/02/2024	7 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs	+		entrants
17/03/2024	8 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs	+		entrants
31/03/2024	9 ^{ème} Tour	---- >		matches avec		vainqueurs	+		entrants
21/04/2024	1/8 ^{èmes}	---- >	8	matches avec		vainqueurs			
08/05/2024	1/4	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
26/05/2024	1/2	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
Samedi 15 juin 2024	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 19 OCTOBRE 2023

PAGE 5/6

2^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 169 matches de ce tour, **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour** avec les dossiers suivants :

Match n° 26958242 – Le Réveil de Moncontour / S.C. Vouzailles du 17/09/2023

Match arrêté. Ce dossier avait été transmis à la C.R. Discipline.

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. Discipline du 05/10/2023 qui a **donné match perdu au club du S.C. Vouzailles pour en attribuer le bénéfice au club de Réveil de Moncontour Réveil sur le score de 3-0. Le club du Réveil de Moncontour est qualifié pour le tour suivant de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.**

Le match du 2^{ème} tour a donc été : Réveil de Moncontour / E.S. Aubinrorthais : le 15/10/2023 : qualification pour le 3^{ème} tour de l'E.S. Aubinrorthais.

Match n° 27282709 – E.S. Evaux Budelière / U.S. de Vallière du 01/10/2023

Courriel de l'U.S. de Vallière du 30/09/2023 à 18h32 informant de son forfait (adressé uniquement à son adversaire et a prévenu l'arbitre !).

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. de Vallière** et dit l'E.S. Evaux Budelière qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 59 euros pour forfait à l'U.S. de Vallière.

Match n° 27283470 – F.C. Nersac / J.S. Basseau Angoulême du 30/09/2023

Match non-joué. Ce dossier avait été transmis à la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux.

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 06/10/2023 qui a **donné le match à jouer à une date ultérieure.**

Cette rencontre est donnée à jouer le samedi 21/10/2023 à 20h00.

Calendrier du 3^{ème} Tour :

107 matches avec les **169** vainqueurs du 2^{ème} tour + **45** entrants.

La Commission procède à la constitution de **13** groupes géographiques, puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 5 novembre 2023 à 15h00** ou le **samedi 4 novembre à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 21/10/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.